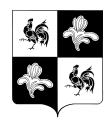
Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



10 juin 2015

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain sommet de la Francophonie

déposée par M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN et Mme Françoise BERTIEAUX

DEVELOPPEMENTS

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) : un acteur politique majeur au service de la paix, de la diversité culturelle et du développement

La Francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Le dernier rapport de l'Observatoire de la langue française, publié en 2014, estime leur nombre à 274 millions de locuteurs, répartis sur les cinq continents.

Depuis 1970 et la création de l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT) – devenue aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – les francophones peuvent s'appuyer sur un dispositif institutionnel voué à promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les 80 États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF.

Les missions de l'OIF sont clairement définies dans un cadre stratégique, tracées par le Sommet de la Francophonie :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche;
- développer la coopération au service du développement durable.

Le premier Sommet de la Francophonie a lieu en 1986 : il réunit des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Instance suprême de la Francophonie, ce Sommet détermine les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde et adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs, comme la promotion de l'éducation. L'année 1997 est importante : c'est en effet au cours du Sommet de Hanoï qu'il a été décidé de donner une priorité à la dimension politique de la Francophonie.

D'année en année, la Francophonie acquiert un rôle politique grandissant sur la scène internationale. Des thèmes majeurs sont traités par l'Organisation Internationale de la Francophonie, et les recommandations formulées par les participants au sommet abordent les enjeux environnementaux, économiques, ou encore liés aux droits de l'homme ou à l'éducation. La culture numérique, la diversité et le développement culturels, le multilinguisme figurent dans les champs d'action de l'organisation.

Comme l'explique Claude Duhaime, administrateur à l'OIF, « le rôle de la Francophonie n'en est que plus important et dépasse même le simple combat pour la reconnaissance de la particularité linguistique. Fondée sur le dialogue interculturel, la Francophonie peut et doit rassembler et mobiliser face aux différences. »

Bruxelles : une ville incontournable pour accueillir le sommet de la Francophonie

Tous les deux ans, un pays membre de la Francophonie accueille le « Sommet francophone ». C'est à la fin de chacun de ces événements que leurs participants se posent la question de savoir où se tiendra le prochain sommet. Parmi les villes hôtes, on peut citer Beyrouth, Ouagadougou, Bucarest, Dakar, ou Hanoï.

Plusieurs facteurs interviennent au moment d'effectuer le choix de la ville ou du pays où se tiendra le prochain sommet : il convient de tenir compte d'une rotation équilibrée entre les différentes zones géographiques qui composent la Francophonie tout en soulignant la nécessité d'exprimer un ancrage de la Francophonie dans certaines régions du monde.

Jusqu'à présent, pourtant, la Région bruxelloise n'a jamais été l'hôte d'un sommet de la Francophonie. Au sein de cette institution, la Belgique, via la fédération Wallonie-Bruxelles, dispose d'un siège lui accordant un pouvoir de décision équivalent à celui des autres membres.

Si le coût de l'organisation d'un tel événement peut constituer un obstacle, une collaboration avec l'État Fédéral dans ce but permettrait de faire face à ce défi tout en assurant une image de cohérence de notre pays. À travers une parfaite coopération en matière de maintien de l'ordre et de la sécurité, accueillir un sommet aussi important constituerait une réelle chance de mettre en avant le fédéralisme belge tout en offrant à la capitale une visibilité unique.

Un tel événement serait d'ailleurs en pleine cohérence avec le statut de Bruxelles, capitale francophone, européenne et internationale qui accueille déjà de nombreux sommets européens et internationaux.

D'un point de vue économique, accueillir le Sommet de la Francophonie entraînerait des retombées concrètes, et ce dans divers domaines : tourisme, emplois, logistique etc.

Tout sommet de cette ampleur assure également des retombées indirectes, comme les activités culturelles ainsi que les ententes et partenariats conclus en matière commerciale.

Enfin, grâce à la couverture médiatique générée par un tel événement international, il s'agirait d'une occasion unique de promouvoir l'économie locale et le savoir-faire des entreprises bruxelloises.

Quelques chiffres illustrent ces retombées positives : lors du Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Moncton en 1999, des revenus de plus de 78 millions de dollars ont été générés. Ces chiffres ont été communiqués par le Ministère canadien des Affaires étrangères.

Les auteurs de la présente proposition de résolution souhaitent que le Parlement francophone bruxellois demande au Collège de prendre les contacts nécessaires avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de l'organisation d'une prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain sommet de la francophonie

Le Parlement francophone bruxellois,

- a) Considérant le rôle grandissant de la Francophonie sur la scène internationale qui est devenue un pôle d'influence à part entière dans le monde;
- b) Considérant que la Communauté française est un partenaire important de l'Organisation internationale de la Francophonie et qu'elle y joue un rôle de premier plan jouissant d'un pouvoir de décision identique à celui des chefs d'Etat membre;
- c) Considérant que, tous les deux ans, se tient dans un pays de la Francophonie le Sommet francophone, c'est-à-dire la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, considérée comme l'Instance suprême de la Francophonie;
- d) Considérant que le Sommet de la Francophonie détermine les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde et adopte toute résolution qu'il juge nécessaire à son bon fonctionnement et à la réalisation de ses objectifs, comme la promotion de l'éducation;
- e) Considérant que les décisions prises ces dernières années, lors des Sommets, ont permis de marquer des progrès importants pour cette organisation internationale et de faire progresser la place de la langue française dans le monde;
- f) Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale n'a jamais été l'hôte d'un tel Sommet de la Francophonie, alors que la Fédération Wallonie Bruxelles compte parmi les principaux bailleurs de fonds de l'Organisation internationale de la Francophonie et que la localisation de Bruxelles au cœur de l'Europe et les infrastructures de haut niveau y présentes permettent d'accueillir des événements internationaux d'envergure;
- g) Considérant les nombreux atouts de la Région de Bruxelles-Capitale, sa richesse culturelle, son dynamisme, son histoire et son statut de capitale de l'Union européenne de Bruxelles qui la rend incontournable et qui attire de nombreuses entre-

prises internationales et touristes venant du monde entier;

- h) Considérant que la tenue d'un Sommet de la Francophonie à Bruxelles serait en pleine cohérence avec le statut de Bruxelles comme capitale francophone, européenne et internationale;
- Considérant qu'au-delà de la visibilité significative de Bruxelles en tant que ville francophone, l'organisation d'un Sommet de la Francophonie entraînera les retombées économiques substantielles tant directes qu'indirectes, notamment en termes d'emploi et de tourisme pour la Région de Bruxelles-Capitale;
- j) Considérant qu'il s'agit d'une occasion unique de promouvoir l'économie et le savoir-faire des entreprises bruxelloises, eu égard à la couverture médiatique générée par l'organisation d'un tel événement international;
- k) Considérant que le dossier de candidature devrait être officiellement déposé lors du prochain sommet francophone:

Invite le Collège à prendre les contacts nécessaires avec la fédération Wallonie-Bruxelles, afin :

- de soutenir la candidature de la Région Bruxelles-Capitale en vue d'accueillir une prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage;
- d'entamer les concertations nécessaires avec l'Etat fédéral afin d'envisager l'organisation conjointe d'un Sommet de la Francophonie par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral;
- d'actionner le travail diplomatique nécessaire à l'organisation d'un tel événement et de prendre les contacts et les décisions indispensables dans le cadre de cette candidature.

Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN Françoise BERTIEAUX